

Objet : Réunion sur la problématique des Inventaires entomologiques ! A Namur entre l'Administration Division Nature et Forêts et CHOC Nature asbl (10 décembre)

Bonjour, j'ai appris qu'une réunion se préparait à ce sujet, je me permets d'attirer votre attention sur quelques points !

J'ai entrepris une petite enquête sur ces difficultés mais il m'apparaît que la discrétion et le « chacun pour soi » prévalent dans cette problématique. Je pense dès lors aux amateurs isolés et aux débutants qui butent sur certains problèmes !

Les associations de Conservation de la Nature ou structures dépendantes des Ministères considèrent qu'il n'existe pas de problèmes pour eux bien que même des chercheurs de nos universités renoncent à l'exploration de notre faune à cause des multiples contraintes actuelles... un grand vide ou des approximations ou erreurs nous attendent dans des suivis menés correctement depuis près de deux siècles.

Personnellement, je n'ai jamais encouru aucune remarque sur le terrain.

Obtenues parfois dans des conditions frisant l'illégalité, des informations précieuses ne sont jamais divulguées.

Voir <http://www.cthirion.com/index.php?board=3.0>

J'assume pleinement le contenu de ce document, il peut être diffusé à tout un chacun susceptible d'être concerné !

**Camille Thirion
Les Awirs, le 4.XII.2009**

Réflexions

Législation

La complexité de la législation est telle qu'elle doit engendrer une « autorisation » aussi large que possible, personne ne se s'y retrouvant dans les divers statuts des espaces protégés voir dans leur situation cartographique!

De plus, pêcheur, je sais que la mise en application des mesures est un casse-tête, voir inapplicable, la loi n'étant que l'outil permettant d'éventuelles sanctions.

Circulation : Ok pour les autorisations du propriétaire en forêt privée mais il est anormal qu'un entomologiste ou un botaniste ne puisse pas sortir des chemins pour inventorier en forêt publique !

Autorisations : Cela pourrait être vu comme une garantie de liberté pour l'entomologiste d'échantillonner et pour le gestionnaire public une première garantie face au détenteur !

Ces autorisations devraient avoir un caractère « égalitaire » en matière de droits mais aussi d'exigences et être délivrées dans un délai raisonnable !

Sous forme de carte mais aussi un badge très visible.

Délivrées par des organismes scientifiques ou des associations de Conservation de la Nature reconnues pour leur rigueur et la qualité de leur apport à la connaissance de la biodiversité et non plus par le CSWCN!

J'ai plus confiance en un système de cooptation entre entomologistes pour proposer une candidature à l'autorité qui délivrera le permis, nous connaissons tous les pillers !

Le CSWCN ne comporte que peu de gens sensibles à cette problématique ou informés ou familiers des problèmes de terrain, le problème est le même pour les botanistes or le CSWCN orientant souvent vers les choix de quelques ténors !

Il serait souhaitable de ne pas discriminer- entre pro et amateur, entre échantillonneur avec récolte, piégeage, ou observations !

Eventuellement, la carte d'étudiant des institutions agricoles, forestières ou d'enseignement lorsque la récolte d'insectes fait partie d'un exercice didactique de cours portant sur l'approche du milieu suffirait.

Les débutants doivent être informés d'un minimum de Code de conduite lors d'échantillonnage (fascicule) ; pour ceux qui désirent approfondir, un système de tutorat souple pourrait être envisagé notamment en cas de visites de sites sensibles ou protégés ! Le parrainage a toujours représenté une garantie pour les néophytes et aussi facilité la transmission rapide des connaissances de terrain pour assurer la relève.

Il est anormal que des entomologistes soient utilisés pour des rapports d'experts, alors qu'ils n'ont aucun statut reconnu et qu'il encourt donc des poursuites dans certaines situations !

Autorisations pour missions temporaires

Attention à la discrimination : des inventaires dans le cadre d'un projet de recherches ne doivent pas être justifiés automatiquement par un plan d'échantillonnage ou par une méthode d'analyse statique adéquate, cela fermerait la porte à des travaux intéressants d'amateurs hautement experts !

Par contre la présentation d'un rapport devrait être exigé, mais parfois seulement après publication des conclusions !

Cela signifie aussi qu'à part le motif large de la connaissance de la biodiversité, on ne peut exiger qu'un tel échantillonnage soit intégré dans un projet de recherches précis ou dans un grand programme national ou international!

Pour les sites protégés

Il est anormal qu'un conservateur puisse à lui seul juger de la nécessité d'un suivi d'espèces ou d'un patron de faune alors qu'il n'a généralement pas les connaissances requises pour cette estimation !

Il n'est pas à même non plus de juger de la nécessité d'un prélèvement avec capture ou non. Il n'entre pas non plus dans ses compétences de décider que sa réserve est bien conduite parce que des « tout – l'observation » liés à des groupes bien précis en ont fait le relevé de la faune entomologique... ce qui engendre le rejet d'autres techniques d'inventaires et ferme l'entrée à d'autres experts (figure souvent dans les rapports-bilan !) !

Il est aussi anormal que quelqu'un qui a réalisé le cahier de motivations d'un site protégé, se voit par la suite dans l'obligation de demander une autorisation pour en assurer le suivi et ce qu'il en soit devenu conservateur ou administrateur ou simple visiteur.

Toutefois, les visites devraient être annoncées au moins dans une période de temps assez prévisible, pas des jours, des heures fixes, la météo ou la disponibilité entrant en ligne de compte !

Et pas un programme à remettre pour l'année svp !

Pour les espèces protégées

A part pour les espèces reconnues comme étant susceptibles d'un intérêt commercial, il est rarement démontré que les entomologistes soient à la base de la disparition d'une espèce !

De plus, ennuyer quelqu'un qui inventorie pour le risque qu'il est susceptible d'échantillonner des espèces rares suppose que le contrôleur soit à même de vérifier cette espèce ce qui n'est jamais le cas sur le terrain.

Ce cas est aussi celui de l'invincible erreur pour un débutant ou un étudiant !

Devoir remplir des formulaires de détention pour mettre un exemplaire protégé mort en collection n'a pas empêché un odieux trafic de Lycènes ces dernières années ni des trafics en bourse d'insectes !

Banque de données

Il faut centraliser les données recueillies et vérifiées dans une banque régionale au moins et non dans des institutions diverses ce qui multiplie les doublons et les erreurs ?

Offh ouavec un cadre qualifié ou des collaborateurs qualifiés pour les groupes entomologiques principaux, des bénévoles occasionnels compétents pour les autres !

Le fait de ne pas échantillonner, photographier et ou mettre en collection expose au risque de données non valides et donc de leur perte définitive si l'expert du groupe est rigoureux !

Je travaille sur divers forums, corrigeant bénévolement les groupes où je suis qualifiée, mêmes les espèces banales (moins important) sont mal déterminées dans de nombreux cas. Certains groupes de travail structurés depuis longtemps ont moins ce problème et ne comprennent les difficultés pour les groupes entomologiques !

A la tête de ces sites d'observations, il ressort après de nombreux échanges que les modérateurs sont très souvent complètement ignorants des difficultés de la systématique des autres groupes que le leur, quant ils en pratiquent un ! Certains préférant des données non valides que pas d'information du tout, cela m'a été écrit !

Ainsi la cartographie des plantes posent déjà le problème de l'introduction de données fantaisistes !

Pour les insectes 15% des espèces seulement sont identifiables à l'œil ou par la photo !

Si on utilise ces banques pour mettre en train des mesures de gestion ou d'aménagement, c'est la cata...et c'est le cas !

En plus, on en tire des conclusions hâtives....voir la contradiction des populations de papillons diurnes cette année par rapport aux propos alarmistes développés depuis des années !

Ces banques sont incomplètes, sans biblio préalable, ni d'historique des espèces, on ne peut gérer la biodiversité uniquement avec de tels outils !

Les entomologistes ne sont pas structurés en association comme celles des ornithos et le nombre d'espèces envisagées ainsi que la difficulté d'identification ne sont parfois pas de même nature.

Espèces rares

Capter des sp. rares ou protégées est une notion juridique plutôt que biologique, ce n'est pas vrai d'un coin du pays à l'autre, et ce statut est susceptible de perte de justification parfois rapide ; la liste rouge n'a qu'une valeur d'outil justifiant une éventuelle sanction ou la protection d'un habitat.

Collection

Indispensable pour un historique des espèces, une trace en cas de dissociation ultérieure d'une espèce, d'une mésidentification systématique, d'une arrivée soudaine ou d'une disparition soudaine....on doit pouvoir revoir des exemplaires, en plus d'une nécessaire collection à caractère de référence pour chaque expert ou débutant !

L'idéal serait un grand conservatoire régional pour les collections particulières d'insectes ou d'herbiers, cela soulagerait bien des héritiers ou des détenteurs de collection !

Collectionneur et chasseur d'insectes étant mots à bannir vu leur caractère péjoratif !

Observation ou captures

Deux outils complémentaires ne pouvant s'exclure ou être prédominant !

Chaque groupe zoologique ayant des approches ou des nécessités différentes.

Les sites d'Observations photos m'ont appris (ce que je savais déjà) que pas mal d'espèces citées comme rares ou parfois disparues sont simplement localisées et parfois abondantes dans leurs stations !

L'observation permet parfois aussi de mettre rapidement en évidence l'arrivée ou le repli d'une espèce sur notre territoire.

Mais de nouveau, les espèces ou les groupes « étendards » de l'observation ne peuvent à eux seuls constituer les bios indicateurs de toute décision, c'est trop souvent le cas !

Contrairement à l'opinion propagée sur le peu de rendement informatif des piégeages, on ne connaît la présence de certaines sp. que par ce moyen, même pour un groupe très étudié comme celui des carabes.

Grands projets ou grandes directives

Il est anormal que de grandes associations de Conservation de la Nature fonctionnant sur les approches de certains groupes entomologiques « étendards » ou sur les approches de groupes tels que batraciens, ou oiseaux orientent toutes décisions en matières de Conservation de la Nature au grand dam de celles qui ont une approche plus globale de la biodiversité voir plus « terroir » de celle-ci !

Leur voix est trop prépondérante dans le choix des méthodes d'inventaires, des règles de circulation, voir des propositions d'aménagement ou de gestion et dans la gestion des banques de données !

La plupart des propositions sont des copiés-collés de ce qui se fait ailleurs et ne sont pas applicable à nos régions !

Media

Il est aberrant aussi que des personnes incompetentes, dans les médias, dans les associations de Protection de la Nature, caricaturent l'œuvre des entomologistes, qu'elles sacralisent les insectes faisant de chacun d'entre nous un criminel potentiel au point que l'on ne se sente plus à l'aise sur le terrain !

C'est aussi un mouvement qui assure des emplois, des carrières ou un commerce sous-jacent dont la Nature ne bénéficie pas vraiment !

Trop de contraintes, de lois, de lourdeurs n'empêcheront pas les exactions mais ceux qui « jouent bien le jeu » en seront plus que jamais les victimes, la prudence s'impose dans la réglementation!

En guise d'humour, pour détendre, j'ai admiré le bovin Highland qui orne la plaquette Carte d'identité du patrimoine wallon de la Nature, ce choix résume à lui seul toutes les dérives que je viens de souligner !

Merci de votre attention!

Camille Thirion